

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 23 JANVIER 2012 à 19h00

Compte-rendu sommaire des délibérations

Présents :	15	Le vingt-trois janvier deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ , Maire.
Absents :	4	Présents : M. Alain VILLANNEAU , Mme Simonne VANNEAU , Mrs Martial GICQUEL , Vincent FINOUX , Nicolas PÂQUET , Jacky DEGENEVE , Jean MAUPIN , Guy DUBOIS , Manuel RODRIGUES , Mme Marie-Florence SOYER , Mme Chantal BRISSET , Mrs Dominique DELAUNAY , Yves ROUSSEAU , Jean-Marie DEPOND
Procurations :	4	Pouvoirs : M. Jacques de POIX a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ Mme Christine FABRE a donné pouvoir à M. Alain VILLANNEAU M. Jean-Louis ROCHUT a donné pouvoir à M. Guy DUBOIS M. Jean-Claude PARISOT a donné pouvoir à Mme Simonne VANNEAU
Votants :	19	
Convocation & Affichage : le		
19/ 01 / 2012		

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Marie-Florence SOYER a été désignée secrétaire.

1°) CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le permis de construire relatif à la construction d'un accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement, rue Charles Perrault.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Depond), autorise le maire à signer le permis de construire pour le nouveau bâtiment à usage d'accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement, rue Charles Perrault.

2°) CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012 (DETR)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011, des crédits ont été inscrits au budget afin de construire un nouveau bâtiment destiné à l'accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement, rue Charles Perrault près de l'école maternelle. Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 de 20% du montant HT des travaux. Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier à ce titre.

Les travaux se décomposent ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Construction et VRD	564 055 €	DETR (20% de la dépense HT - Plafond 1.000.000 €) <i>sollicitée</i>	139 663 €
Maîtrise d'Œuvre.....	35 000 €	Subvention CAF de Loir-et-Cher <i>allouée</i>	50 000 €
Divers et imprévus.....	56 000 €	SIDELC	5 848 €
SIDELC (extension Réseaux électriques, éclairage public et téléphone).....	28 600 €	Région Centre/ Pays Grande Sologne <i>sollicitée</i> (25% de la dépense HT)	167 014 €
Honoraires Coordonnateur SPS.....	1 860 €	Emprunt sans intérêt CAF <i>alloué</i>	50 000 €
Honoraires Contrôle Technique	3 900 €	Autofinancement.....	285 790 €
Honoraires Etude Géotechnique.....	3 500 €		
Etude diagnostic énergétique ADEME.....	2 400 €		
Frais insertion et reprographie.....	3 000 €		
TOTAL	698 315 €	TOTAL	698 315 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Depond) :

- approuve le projet de construction d'un accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement pour un coût de 698.315 € HT (six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quinze Euros) soit 835.184,74 € TTC (huit cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-quatorze centimes),
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 sur la base du plan de financement prévisionnel présenté.
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette décision.

3°) CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION VIA LE PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Le 28 octobre dernier, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière de la Région Centre, via le Pays de Grande Sologne, pour le projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire, pour lequel les travaux et les frais de maîtrise d'œuvre étaient connus (soit 599.055 € HT).

Afin d'optimiser l'aide financière de la Région Centre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à nouveau, en incluant les frais de mobilier et d'honoraires de coordonnateur SPS, contrôle technique et de diagnostic énergétique ainsi que les frais d'insertion et de reprographie, soit 668.055 € HT. Les extensions de réseaux tels qu'éclairage public, électricité et téléphone ne peuvent faire l'objet d'un financement de la Région.

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Construction et réseaux.....	...564.055 €	Subvention CAF de Loir-et-Cher.....50.000 €
Maîtrise d'Œuvre.....35.000 €	Région Centre / Pays Gde Sologne 167.014 €
Mobilier.....56.000 €	(25% de la dépense HT)	
Honoraires Coordonnateur SPS..... 3.000 €	Emprunt sans intérêt CAF.....50.000 €
Cont. Technique & Energétique ADEME. 7.000 €	Autofinancement401.041 €
Frais insertion et reprographie 3.000 €		
TOTAL	668.055 €	TOTAL	668.055 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Depond) :

- **approuve le projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire**
- **sollicite l'aide financière de la Région Centre, via le Pays de Grande Sologne, telle que fixée dans le présent tableau de financement**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette décision.**

4°) TRAVAUX DE VALORISATION DU CAMPING DE LA GRANDE SOLOGNE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION VIA LE PAYS DE GRANDE SOLOGNE

La commune de Nouan-le-Fuzelier a inscrit au contrat régional du Pays de Grande Sologne la réhabilitation du camping 3 étoiles.

Les travaux d'amélioration, destinés à maintenir une qualité d'accueil à la hauteur de son classement, consistent en des aménagements pour les personnes à mobilité réduite et notamment la réfection des sanitaires (rampes, faïences, menuiseries), mais également une amélioration des éclairages extérieurs, la mise en place de nouveaux bacs à laver permettant de garder le classement 3*, et l'implantation de jeux.

L'aide financière de la Région, via le Pays de Grande Sologne, pourrait être de 30% du montant HT des travaux. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet et le plan de financement afférents à cette opération :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Implantation de rampes « handicapés » & Faïences 12.536 €	Conseil régional (contrat de Pays) 30% 12.300 €
Travaux de menuiserie 10.168 €	Autofinancement 70%.....	.. 29.012 €
Eclairages extérieurs.....	.. 10.250 €		
Plomberie.....6.072 €		
Jeux2.286 €		
TOTAL	41.312 €	TOTAL	41.312 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de valorisation du camping estimé à 41.312 € HT, soit 49.409,15 € TTC et son plan de financement.**
- **Autorise le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la Région, via le Pays de Grande Sologne, telle que fixée dans le présent tableau de financement et l'autorise à signer toute pièce afférente.**

5°) CESSION D'UN TERRAIN RUE DES SAULES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'un terrain communal à bâtir formulée par un couple d'administrés. Ce terrain, situé en bordure de la rue des Saules fait partie des parcelles cadastrées BI n°105, BI n°156 et BI n°157 qui comptabilisent une surface totale de 3762 m².

Les services de France Domaines ont été consultés et le Maire propose la cession au prix de 35 € le m², ce prix étant conforme à l'avis des Domaines.

Le terrain serait cédé aux époux DESCHAMPS pour une surface de 1104 m², soit une cession au prix de 38.640€ (trente-huit mille six cent quarante euros), les frais de géomètre et d'actes étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder une parcelle de terrain à bâtir de 1104 m² aux époux DESCHAMPS, située rue des Saules et issue de la parcelle BI n°157, au prix de 35 €/m², soit une cession au prix de 38.640 € (trente-huit mille six cent quarante euros),
- précise que les frais de géomètre et d'acte du notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire ou son représentant, en son absence, à signer l'acte de vente et toute pièce afférente.

6°) CESSION D'UN TERRAIN RUE DES SAULES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'un terrain communal à bâtir formulée par un couple d'administrés. Ce terrain, situé en bordure de la rue des Saules fait également partie des parcelles cadastrées BI n°105, BI n°156 et BI n°157 qui comptabilisent une surface totale de 3762 m².

Les services de France Domaines ont été consultés et le Maire propose la cession au prix de 35 € le m², ce prix étant conforme à l'avis des Domaines.

Le terrain serait cédé à M. BOUVIER et Melle GOUX pour une surface de 924 m², soit une cession au prix de 32.340 € (trente-deux mille trois cent quarante euros), les frais de géomètre et d'actes étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder une parcelle de terrain à bâtir de 924 m² à M. BOUVIER et Melle GOUX, située rue des Saules et issue de la parcelle BI n°157, au prix de 35 €/m², soit une cession au prix de 32.340 € (trente-deux mille trois cent quarante euros),
- précise que les frais de géomètre et d'acte du notaire seront à la charge des acquéreurs,
- autorise le Maire ou son représentant, en son absence, à signer l'acte de vente et toute pièce afférente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h45.